



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/16140
10 novembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

NOV 11 1983

UNICAP COLLECTION
LETTRE DATEE DU 9 NOVEMBRE 1983 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à la lettre datée du 3 novembre 1983 (S/16128) que je vous ai adressée à propos de l'emploi par l'Iraq d'armes chimiques contre des objectifs iraniens, j'ai l'honneur de vous informer que notre Mission a reçu des échantillons d'éclats de deux obus chimiques d'artillerie tirés la veille du 25 octobre 1983 dans le secteur de Piranshahr, ainsi que de petites quantités de sable prélevé à l'endroit où ces obus ont explosé. Selon le rapport de l'Armée de la République islamique d'Iran, les deux obus ont dégagé une épaisse fumée une minute environ après l'impact, ce qui a incité les personnes qui se trouvaient dans les parages à mettre leurs masques à gaz. Un certain nombre d'entre elles ont quand même été atteintes, soit que le gaz ait pénétré dans leurs masques, soit qu'il ait agi après qu'elles les eurent enlevés. Ces personnes se trouvaient à quelque 500 mètres des points d'impact. Les effets du gaz ont pris les formes suivantes : sensations de brûlure dans la gorge associées à des difficultés de respiration et une toux continuelle, larmolement et écoulement nasal, nausée et perte de la sensibilité. Six personnes ont présenté ces symptômes. Quatre ont été traitées sur place et autorisées à s'en aller après plusieurs heures; une a été rétablie après six jours d'hôpital; la dernière, plus gravement atteinte, a été évacuée sur Téhéran. Le médecin chargé du cas a fait savoir que le gaz avait affecté le système nerveux des personnes gazées. D'autres attaques à l'arme chimique ont également été perpétrées par l'Iraq, notamment dans le secteur de Khorramshahr. On trouvera ci-joint des photographies des victimes de ces attaques iraqiennes.

Les preuves matérielles que nous avons reçues sont à notre Mission, qui les tient à la disposition de tout expert que vous pourriez commettre.

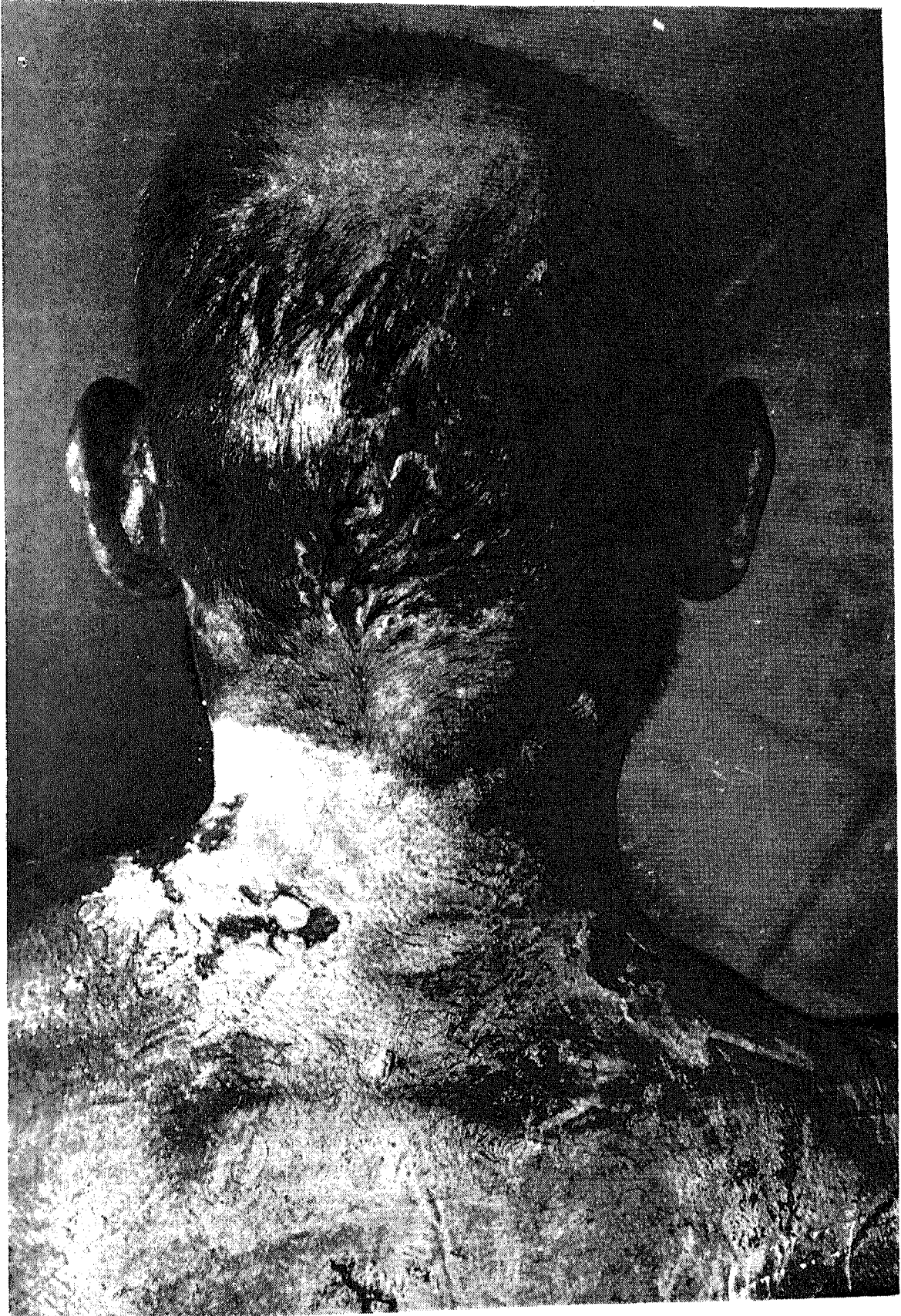
Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

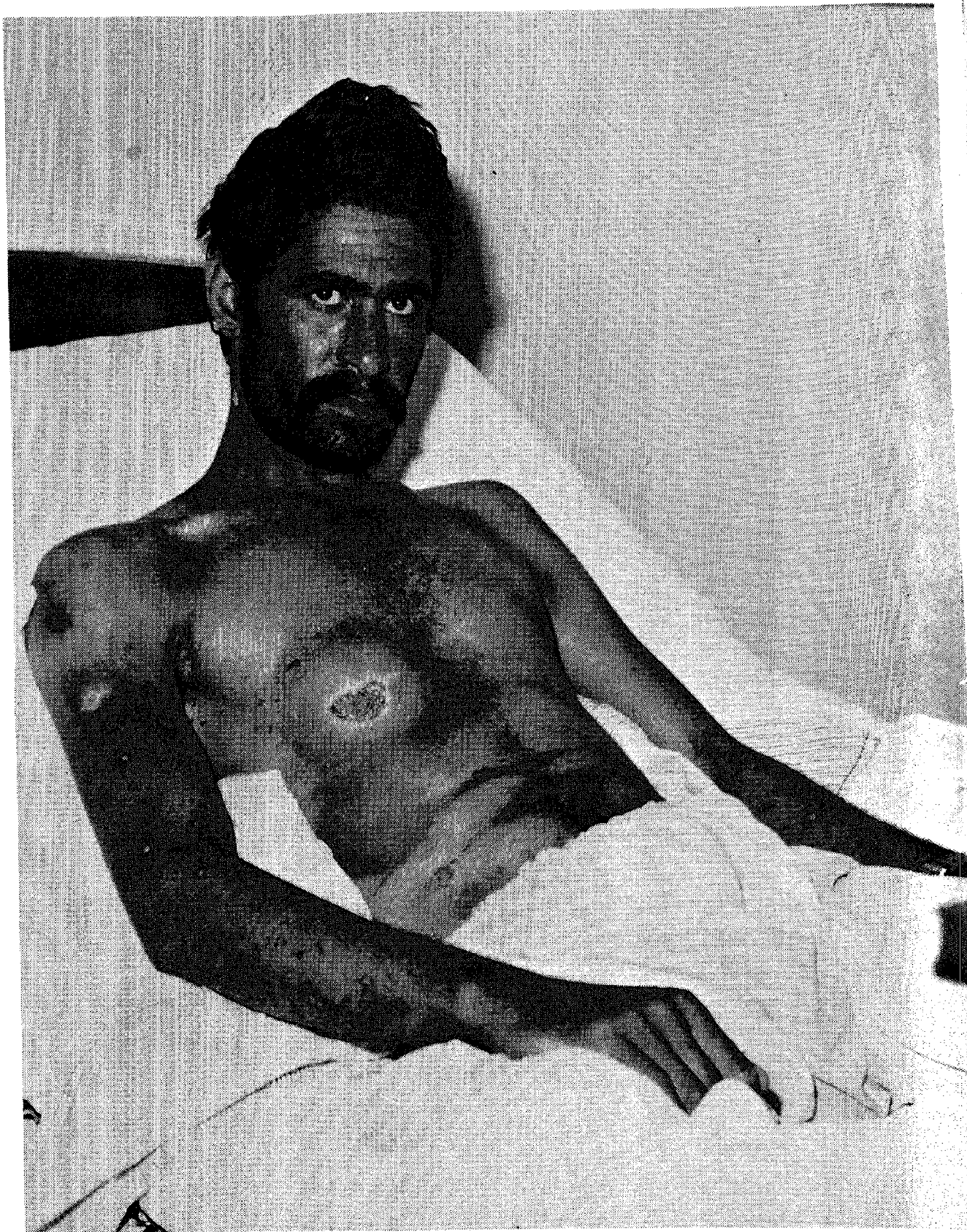
Représentant permanent de la
République islamique d'Iran,

(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI

Annex I



Annex II



Annex III

